



CANOË KAYAK  
QUÉBEC

## Attribution de compétitions

### HISTORIQUE DU DOCUMENT

Date	Description	Approbation
28 octobre 2018	Version initiale L'attribution des compétitions régionales et provinciales fait maintenant l'objet du présent document distinct.	Conseil d'administration Comité des clubs
26 octobre 2019	4.3, 4.4 et 6.12	Conseil d'administration Comité des clubs
31 octobre 2020	Article 4.3.2	Conseil d'administration Comité des clubs
29 octobre 2022	Article 6.4	Conseil d'administration Comité des clubs
26 octobre 2024	Ajout article 6.1.1 Modification des articles 6.8, 6.9, 6.10 et 6.11	Conseil d'administration Comité des clubs

### LEXIQUE

CKQ	Canoë Kayak Québec ou Association Québécoise de Canoë-Kayak de Vitesse
CKC	Canoë Kayak Canada
RAMP	Système en ligne qui permet aux entraîneurs ou administrateurs de clubs d'inscrire des membres et de faire le suivi des frais d'adhésion.
Compeck	Système en ligne qui permet aux entraîneurs de clubs membres d'inscrire des membres à des compétitions.

# 1 APPLICATION DE RÈGLEMENTS

---

Les présentes règles s'appliquent à l'attribution des régates régionales, régates provinciales, coupe du Québec et aux Championnats provinciaux de canoë-kayak de vitesse. Toute proposition de modification des règlements doit être déposée au moins quatorze jours avant la tenue de l'assemblée du comité des clubs de CKQ, laquelle est organisée à l'automne précédant la saison de compétition et au plus tard le 31 octobre de l'année précédente..

# 2 SAISON DE COMPÉTITION

---

La saison de compétition de CKQ est entre 15 mai et le 15 octobre de la même année.

# 3 APPROBATION

---

Afin que CKQ sanctionne une compétition ou un championnat, le club membre doit être en règle avec CKQ, utiliser les règlements de compétitions de CKQ et utiliser les officiels assignés par CKQ.

# 4 RÉGATES RÉGIONALES

---

- 4.1. Un club membre peut demander la tenue d'une régate régionale lors de la réunion des clubs membres au plus tard le 31 octobre de l'année précédente.
- 4.2. Afin d'obtenir une date officielle pour la tenue d'une régate régionale, un club membre doit être en règle avec CKQ.
- 4.3. Système d'attribution.
  - 4.3.1. Les clubs membres peuvent obtenir une date pour la tenue d'une régate régionale selon l'ordre établi par tirage au sort lors de la réunion du 26 octobre 2019.
  - 4.3.2. L'alternance entre les clubs qui possèdent les installations pour la tenue d'une régate régionale est modifiée annuellement selon la méthode présentée à l'annexe A :
  - 4.3.3. Tout conflit d'horaire sera débattu lors de la réunion des clubs membres au plus tard le 31 octobre de l'année précédente.
- 4.4. Advenant le cas, pour une régate régionale, où la date choisie au 31 octobre ne correspond plus à l'horaire du club hôte, ce dernier devra aviser par courriel le directeur technique ainsi que le représentant des officiels au moins 6 semaines avant la date envisagée. Soit pour un changement de date ou pour l'annulation.

## **5 RÉGATES PROVINCIALES ET COUPE DU QUÉBEC**

---

- 5.1. Un club membre peut demander la tenue d'une régates provinciale lors de la réunion des clubs membres au plus tard le 31 octobre de l'année précédente.
- 5.2. Afin d'obtenir une date officielle pour la tenue d'une régates provinciale, un club membre doit être en règle avec CKQ.
- 5.3. CKQ sanctionnera qu'une seule régates provinciale de sprint et qu'une seule régates provinciale de longues distances par saison de compétition.

## **6 CHAMPIONNATS PROVINCIAUX DE CANOË-KAYAK DE VITESSE**

---

- 6.1. Les Championnats provinciaux de canoë-kayak de vitesse se déroulent chaque année, à une date et dans un lieu approuvé par les clubs membres lors de l'assemblée du comité de compétition de CKQ.
  - 6.1.1. Si les championnats de division ont lieu au même moment que les Championnats québécois de course de vitesse de CKQ, les Championnats québécois de course de vitesse doivent se dérouler, à une date permettant un délai de 3 semaines entre la tenue des championnats provinciaux M16+ et les championnats nationaux et dans un lieu approuvé par les clubs membres lors de la réunion des clubs membres tenue en juin de l'année précédente.
- 6.2. Le choix des sites des compétitions dans une même année sera différent pour les Championnats provinciaux (M10, M12, M14), Championnats provinciaux (M16, M18, open, maîtres et para) et les Championnats provinciaux de longue distance.
- 6.3. Les Championnats provinciaux (M10, M12, M14), Championnats provinciaux (M16, M18, open, maîtres et para) peuvent se tenir dans les mêmes dates et même endroit, si le calendrier des courses d'envergures nationales ou internationales l'impose.
- 6.4. Un principe d'alternance entre les régions (Estrie, Mauricie, Montréal, Outaouais et Québec) qui possèdent un parcours homologué est retenu pour le choix des sites des Championnats provinciaux. Les clubs-membres de CKQ voteront lors de l'assemblée générale de l'association de l'année précédente.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Championnat M10, M12 ET M14	Québec	Estrie	Québec	Mauricie	Montréal Outaouais	Estrie Montréal Outaouais	Estrie Montréal Outaouais
Championnat M16, M18, ouvert, maître et para	Montréal	Mauricie	Montréal	Montréal	Estrie Outaouais Québec	Estrie Mauricie Outaouais Québec	Estrie Mauricie Outaouais Québec
Championnat longue distance	Mauricie	Québec	Montréal	Estrie Outaouais	Estrie Mauricie Outaouais	Estrie Mauricie Outaouais Québec	

- 6.5. Les clubs devront soumettre leur candidature pour les différents Championnats provinciaux lors de l'assemblée générale annuelle de l'année précédente.
- 6.6. La période de rotation pour les Championnats provinciaux est de quatre ans.
- 6.7. Le choix du site des Championnats provinciaux (M16, M18, open, maîtres et para) s'effectuera tous les quatre ans et sera prioritairement attribué à un parcours homologué avec un système de blocs de départ pour les épreuves de 200 mètres. Advenant l'impossibilité d'utiliser un système de blocs de départ aux Championnats provinciaux (M16, M18, open, maîtres et para), les membres votants lors de l'assemblée du comité de compétition de CKQ choisiront le club hôte pour tenir les Championnats provinciaux (M16, M18, open, maîtres et para).
- 6.8. Le comité de compétition de l'organisation local doit respecter l'ensemble des exigences et des critères du devis d'organisation d'une compétition (fourni par CKQ). La progression de l'organisation de l'événement est validée par une personne désignée par CKQ.
- 6.9. Le club hôte du championnat attendu devra faire approuver son le plan du site et le plan du parcours par le directeur technique de CKQ trois mois avant la tenue de la compétition.
- 6.10. Le protocole d'entente financier devra être signé par le club hôte et CKQ six mois avant la tenue de la compétition attendue. Un (ou plusieurs) manquement au devis d'organisation d'une compétition entraîne automatiquement une retenue comme prévu dans le protocole d'entente.
- 6.11. Les demandes concernant l'organisation des Championnats québécois doivent être déposées au moins 14 jours avant la réunion du comité des clubs de CKQ qui se tient après l'assemblée générale annuelle de CKQ

au printemps de l'année précédente, et au plus tard le 30 juin de cette même année.

- 6.12. Au plus tard le 31 octobre de l'année précédente, les clubs peuvent demander d'utiliser un système de blocs de départ lorsque l'évènement a lieu au bassin olympique pour les Championnats provinciaux (M16, M18, open, maitres et para), et ce, moyennant des frais supplémentaires déterminés par CKQ.

## ANNEXE A

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
1	Shawinigan	Libre1	Pointe-Claire	Sherbrooke	Viking	Drummondville	Lac Sergent	Cascades	Lac Beauport	Cartierville	Lachine	Onake	Otterburn	Trois-Rivières
2	Viking	Drummondville	Lac Sergent	Cascades	Lac Beauport	Cartierville	Lachine	Onake	Otterburn	Trois-Rivières	Shawinigan	Libre1	Pointe-Claire	Sherbrooke
3	Lac Beauport	Cartierville	Lachine	Onake	Otterburn	Trois-Rivières	Shawinigan	Libre1	Pointe-Claire	Sherbrooke	Viking	Drummondville	Lac Sergent	Cascades
4	Otterburn	Trois-Rivières	Shawinigan	Libre1	Pointe-Claire	Sherbrooke	Viking	Drummondville	Lac Sergent	Cascades	Lac Beauport	Cartierville	Lachine	Onake
5	Lachine	Onake	Otterburn	Trois-Rivières	Shawinigan	Libre1	Pointe-Claire	Sherbrooke	Viking	Drummondville	Lac Sergent	Cascades	Lac Beauport	Cartierville
6	Lac Sergent	Cascades	Lac Beauport	Cartierville	Lachine	Onake	Otterburn	Trois-Rivières	Shawinigan	Libre1	Pointe-Claire	Sherbrooke	Viking	Drummondville
7	Pointe-Claire	Sherbrooke	Viking	Drummondville	Lac Sergent	Cascades	Lac Beauport	Cartierville	Lachine	Onake	Otterburn	Trois-Rivières	Shawinigan	Libre1
8	Sherbrooke	Pointe-Claire	Drummondville	Viking	Cascades	Lac Sergent	Cartierville	Lac Beauport	Onake	Lachine	Trois-Rivières	Otterburn	Libre1	Shawinigan
9	Cascades	Lac Sergent	Cartierville	Lac Beauport	Onake	Lachine	Trois-Rivières	Otterburn	Libre1	Shawinigan	Sherbrooke	Pointe-Claire	Drummondville	Viking
10	Onake	Lachine	Trois-Rivières	Otterburn	Libre1	Shawinigan	Sherbrooke	Pointe-Claire	Drummondville	Viking	Cascades	Lac Sergent	Cartierville	Lac Beauport
11	Trois-Rivières	Otterburn	Libre1	Shawinigan	Sherbrooke	Pointe-Claire	Drummondville	Viking	Cascades	Lac Sergent	Cartierville	Lac Beauport	Onake	Lachine
12	Cartierville	Lac Beauport	Onake	Lachine	Trois-Rivières	Otterburn	Libre1	Shawinigan	Sherbrooke	Pointe-Claire	Drummondville	Viking	Cascades	Lac Sergent
13	Drummondville	Viking	Cascades	Lac Sergent	Cartierville	Lac Beauport	Onake	Lachine	Trois-Rivières	Otterburn	Libre1	Shawinigan	Sherbrooke	Pointe-Claire
14	Libre1	Shawinigan	Sherbrooke	Pointe-Claire	Drummondville	Viking	Cascades	Lac Sergent	Cartierville	Lac Beauport	Onake	Lachine	Trois-Rivières	Otterburn